



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 021 - 04 – 2022 - Direction Générale Adjointe Cadre de Vie
REMISE GRACIEUSE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
(La Commission Cadre de Vie qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

28 AVR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 29
Représentés 08
Excusés 0
Absents 2
Total des votes 37

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Patrice BOULEVART



Le Président attire l'attention de l'Assemblée sur la demande de remise gracieuse de Monsieur BARRET Jérôme, redevable d'une dette d'un montant de 825,00 euros pour l'occupation d'emplacements sur le domaine public communal en 2017,2018 et 2019.

PERIODE	PARCELLE	TITRE	MONTANT	TOTAL
1 ^{er} juillet au 31 décembre 2017 (6 mois)	AN 0336	2017-T-873-1	150,00	150,00
1 ^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019 (18 mois)	BW 0090	2018-T-529-1	135,00	675,00
		2018-T-2226-1	135,00	
		2019-T-6	135,00	
		2019-T-1925	135,00	
		2019-T-3841	135,00	
TOTAL				825,00

En 2017, Monsieur BARRET Jérôme a signé une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une activité de vente de poulets grillés du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 sur la parcelle AN 0336.

En 2018, Monsieur BARRET Jérôme signe une nouvelle convention pour exercer son activité de poulets grillés du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019 sur la parcelle BW 0090.

Par courriers en date des 25 octobre 2021 et 02 décembre 2021, il informe la collectivité qu'en raison des travaux sur site pour l'endiguement de la rive droite, il n'y a pas eu d'occupation de son emplacement pour la parcelle AN 0336 en 2017. La convention aurait dû faire l'objet d'une annulation et un nouvel emplacement sur la parcelle BW 0090 est accordé pour 2018 et 2019. Il précise ne pas avoir occupé cet emplacement.

Le Président propose à l'Assemblée

- D'accorder cette remise gracieuse à M. BARRET Jérôme ;
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20220428-DEL021042022-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2022